



Directives securisation accès compte bancaire en ligne

Par **fetraz**, le **31/08/2019** à **12:08**

Bonjour,
Ma banque en ligne vient de m'annoncer la mise en place, à compter de la mi-septembre 2019, de nouvelles dispositions visant à davantage sécuriser l'accès aux comptes par internet.
Ainsi après m'avoir obligé à choisir un mot de passe contenant des majuscules, des minuscules, des chiffres et des signes tels que / * ou _ , Ils m'ont obligé à modifier mon mot de passe, au moins une fois tous les 6 mois sous peine de blocage de l'accès au compte !
Maintenant, la nouvelle disposition, qui va entrer en vigueur c'est l'entrée non pas d'un mais de deux mots de passern- le mot de passe choisi par moi-mêmern- un mot de passe envoyé par SMS vers mon mobile, à chaque tentative de connexion, et d'une durée de validité de 5 minutes.
Jusqu'où vont-ils aller dans la sécurisation au détriment du confort d'utilisation des clients ?
Est-ce qu'on peut les quitter, sans frais, pour cause de ras-le- bol ?

Par **chaber**, le **31/08/2019** à **15:42**

bonjour
[quote]
Jusqu'où vont-ils aller dans la sécurisation au détriment du confort d'utilisation des clients ?
[/quote]
Les banques en ligne ou traditionnelles sont maintenant tenues d'appliquer cette nouvelle disposition de sécurisation dès septembre 2019 selon une directive européenne